



Réunion du Comité Directeur
du Mardi 03 mars 2026 à 18h30

Liste des délibérations examinées en séance

Exécutoires à partir du 10 mars 2026

Affichage légal du 10 mars au 11 mai 2026 sur le site internet www.siteuce.fr

- Délibération 2026_03_03_D01 - Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025
APPROUVEE
- Délibération 2026_03_03_D02 - Compte de gestion 2025
POINT ANNULE
- Délibération 2026_03_03_D03 - Compte administratif 2025
POINT ANNULE
- Délibération 2026_03_03_D04 - Affectation des résultats 2025
POINT ANNULE
- Délibération 2026_03_03_D05 - Reprise anticipée et affectation des résultats prévisionnels 2025
APPROUVEE
- Délibération 2026_03_03_D06 - Budget primitif 2026
APPROUVEE
- Délibération 2026_03_03_D07 - Répartition des charges entre les collectivités membres – Année 2026
APPROUVEE





**Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 068-256800020-20260303-2026_03_03_D01-DE



<i>Date de la convocation : 24 02 2026</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 26</i>
Délibération n°2026_03_03-D01 Comité Directeur du 03 mars 2026	
Présents : ARNDT Denis, BETTER Philippe, DENZER-FIGUE Laurent, FURDERER Fabien, HABLITZ Christophe, HELMLINGER Marie-Joseph, KABUCZ Jean-François, KONRADT Nicolas, PERRET Dominique, SCHLUSSEL Benoît (arrivé à 18h15), SCHULLER Jean-Marc, SCHWOB Frédérique, STOECKLE Denise, UHLRICH-MALLET Odile, ZINCK Olivier	
Membres ayant donné pouvoir : JACQUEY Guy (à ZINCK Olivier)	
Membres excusés : ACKERMANN Mario, DISCHINGER Pierre, DURR Christian, DURR Roland (suppléé par FURDERER Fabien), HILBERT Frédéric, KAEHLIN Laurence, KEMPF Bernard (suppléé par Nicolas KONRADT), MATHIAS René, REINSTETTEL Patrick, SCHICKEL Norbert, STOEBNER Thierry, STOFFEL Marie-Laure	
Secrétaire de séance : DENZER-FIGUE Laurent	
Assistaient également : LAMOOT Erwann - Colmar Agglomération EDEL Rosette, MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITEUCE	

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente, le **Comité Directeur du SITEUCE** légalement convoqué, s'est réuni à la station d'épuration de Colmar sous la présidence de Monsieur Olivier ZINCK, Président.

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur le Président, Olivier ZINCK

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Comité Directeur,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Comité Directeur :

- nomme le secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance précédente.

... / ...

DECISION

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Laurent DENZER-FIGUE comme secrétaire de séance ;
- **APPROUVE** le procès-verbal du Comité Directeur du 11 décembre 2025.

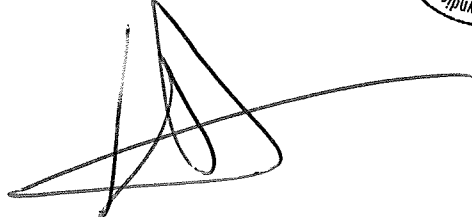
Les procès-verbaux des séances font l'objet d'un envoi électronique à l'ensemble des membres.

Nombre de votants : 15	dont présents : 14	dont procurations : 01
Pour : 15	Contre : /	Abstention : /
		Conflit d'intérêt : /

POUR EXTRAIT CONFORME
Colmar, le **10 MARS 2026**

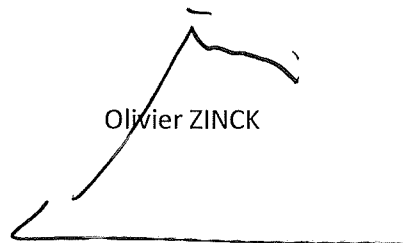
Le secrétaire de séance

Laurent DENZER-FIGUE



Le Président

Olivier ZINCK





**Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, le **Comité Directeur du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)** légalement convoqué, s'est réuni à la station d'épuration de Colmar sous la présidence de Monsieur Olivier ZINCK, Président en exercice.

Etaient présents : 17 membres

ACKERMANN Mario, ARNDT Denis, BETTER Philippe, FURDERER Fabien, HABLITZ Christophe, HILBERT Frédéric, JACQUEY Guy, KABUCZ Jean-François, KONRADT Nicolas, MATHIAS René, REINSTETTEL Patrick, SCHULLER Jean-Marc, SCHWOB Frédérique, STOEBNER Thierry, STOECKLE Denise, STOFFEL Marie-Laure (arrivée à 18h05), ZINCK Olivier

Membres ayant donné pouvoir : UHLRICH-MALLET Odile (à ZINCK Olivier), PERRET Dominique (à HABLITZ Christophe)

Membres excusés : DENZER-FIGUE Laurent, DISCHINGER Pierre, DURR Christian, DURR Roland (suppléé par FURDERER Fabien), HELMLINGER Marie-Joseph, KAEHLIN Laurence, KEMPF Bernard (suppléé par Nicolas KONRADT), SCHICKEL Norbert, SCHLUSSEL Benoît

Secrétaire de séance : KONRADT Nicolas

Assistaient également :

EDEL Rosette, MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITEUCE

Le Président, Monsieur ZINCK ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 NOVEMBRE 2025

Rapporteur : Monsieur le Président, Olivier ZINCK

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Comité Directeur,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Comité Directeur :

- nomme Monsieur Nicolas KONRADT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Comité Directeur du 5 novembre 2025

Les procès-verbaux des séances font l'objet d'un envoi électronique à l'ensemble des membres.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-président, Jean-Marc SCHULLER

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 modifiant les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB,

Ces nouvelles dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Cette obligation concerne les EPCI comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (alinéas 1 et 2 de l'article L. 5211-36). M. Jean-Marc SCHULLER présente le rapport en détail.

Arrivée de Mme Stoffel au point 2.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Marc SCHULLER pour cette présentation. Puis il tient à rappeler que le syndicat a toujours cherché à avoir une démarche d'anticipation. Ainsi la baisse progressive puis la suppression de l'aide de l'AERM, a été compensée par la mise en place d'une hausse de 3% de la contribution par an.

Au préalable, lors du renouvellement du contrat de DSP, le marché avec SESIEA a été attribué avec un volume de 16,5 millions de m³ d'eau traitée contre 15,3 millions de m³ pour son concurrent. Depuis, des actions sont menées afin de réaliser des économies d'énergie (panneaux photovoltaïques) et de



produits de traitement. Grâce aux négociations menées avec Veolia (passage au contrat cadre du groupe pour l'achat de l'électricité) les effets de la crise énergétique ont été réduits.

Pour le projet méthanisation, un budget maximum a été fixé et il conviendra d'être intransigeant sur ce montant. Parallèlement le Schéma Directeur d'Assainissement de Colmar Agglomération va nécessiter la mise en œuvre de travaux importants, en deux phases (dont 40 millions pour la première). Une réunion avec Colmar Agglomération a eu lieu afin d'échanger sur les coûts à engager entre « Schéma Directeur » et « Méthaniseur ». Il était important de relativiser l'impact du coût du méthaniseur, une augmentation de 7% par an sur 3 ans de la contribution des collectivités implique une augmentation du prix du m³ d'eau d'un peu moins de 20 cts (sur une facture d'eau de 120 m³/an, cela représente donc environ 20 euros). Au regard de cela, il a été décidé de poursuivre le projet méthanisation.

Toujours dans cet esprit d'anticipation, la prolongation du contrat d'exploitation de la STEP par un avenant de 2 ans.

Et finalement une question peut se poser, sommes-nous gagnants ou perdants avec l'exploitant actuel ? Une comparaison a été faite entre le coût du marché en 2019 (année pleine) actualisé en euros constants et le coût du marché actuel (2024-2025) et cela montre qu'avec l'exploitant actuel, nous « économisons » près de 400 000 euros par an.

Nouvelle et dernière anticipation : auparavant les résultats d'exploitation étaient basculés en investissement mais depuis 2024, ce résultat est laissé en exploitation afin de financer les charges d'exploitation de la future méthanisation.

Monsieur Thierry STOEBNER demande si la production du futur méthaniseur a déjà été évaluée ?

Monsieur le Président répond par l'affirmative et il pense qu'il sera possible de négocier les tarifs de vente / d'injection du gaz. Parallèlement, le SITDCE va financer une étude de faisabilité d'incinération des boues restantes. Il tient à remercier le SITDCE.

Monsieur Thierry STOEBNER s'interroge si cela remplacera l'épandage ? Et les boues deviendront des déchets pour le SITDCE, ce qui concentrera les polluants ?

Monsieur le Président répond par l'affirmative, mais certains éléments chimiques devraient être détruits par l'incinération. Il restera les métaux lourds.

Madame Sylvia MORON explique qu'il faudra effectivement étudier l'impact de l'incinération des boues, notamment sur les mâchefers issus de la combustion des déchets. Aujourd'hui sur 70 000 tonnes de déchets, il reste 12 000 tonnes de mâchefers. Pour ces derniers, il y a des analyses comme pour les boues et en fonction des résultats ils sont réutilisés en technique routière ou si non-conformes, ils sont orientés en centre de stockage. Elle rappelle aussi qu'aujourd'hui pour les boues, il n'y a pas de solution alternative au compostage.

Monsieur le Président explique que de nombreuses questions se posent encore, sur les boues, leur siccité... C'est un travail également mené par l'AMO, qui d'ailleurs apporte son soutien au SITEUCE dans le cadre des négociations avec les services de l'Etat sur le nouvel arrêté d'exploitation de la STEP.

Pour conclure **Monsieur Jean-Marc SCHULLER** revient sur l'annexe 5 relative aux contributions des collectivités et détaille les évolutions pour chaque collectivité membre du SITEUCE, soit une hausse de près de 398 000 euros au total pour 2026.

DECISION

Vu le rapport joint,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 24 novembre 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires concernant le budget primitif 2026.

3. TARIFS DE DEPOTAGE DES MATIERES DE VIDANGE, GRAISSES ET AUTRES EFFLUENTS

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Dans le cadre du contrat d'exploitation en régie intéressée de la station d'épuration, le SITEUCE établit la facturation des dépotages des matières suivantes : matières de vidanges (matières de fosses, curage de réseaux), graisses, autres effluents (jus de choucroute, jus de distillerie, ...) ainsi que les boues de petites stations d'épuration.

Une comparaison des politiques tarifaires des différentes stations d'épuration haut-rhinoises et bas-rhinoises a permis d'identifier les matières pour lesquelles nous sommes en-dessous du prix moyen et celles pour lesquelles nous sommes au-delà du prix moyen. Aussi, les membres du Bureau proposent, pour 2026, d'augmenter les tarifs des matières de vidanges, graisses et autres effluents d'environ 10% et les matières sèches pour les boues d'environ 2%.

Il est également proposé de reconduire les périmètres d'acceptation des différents produits pour les matières de vidanges (cf. carte ci-jointe), les graisses (périmètre du SITEUCE) et autres (selon les possibilités de la station d'épuration).

Monsieur le Président rappelle que la hausse des 10% pour les graisses et autres effluents est identique à celle de l'année dernière.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 24 novembre 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- prend acte du maintien des périmètres d'acceptation des différentes matières dépotées sur la station d'épuration et de l'évolution des tarifs proposée
- décide de reprendre les périmètres d'acceptation des produits tels que décrits ci-dessus et de fixer les tarifs des matières dépotées pour l'année 2026 comme suit :
 - Matières de vidange : 22,60 € HT/m³
 - Graisses : 60,00 € HT/m³
 - Autres effluents : 27,50 € HT/m³, jusqu'à 1 000 m³/an
17,00 € HT/m³, au-delà de 1 000 m³/an
 - Matière sèche pour les boues : 1 285 € HT/t + forfait de dépotage de 230 € HT

4. REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR PERFORMANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur le Président, Olivier ZINCK

La loi de finances pour 2024 a définitivement acté la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Ainsi, les redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ont été remplacées par une redevance sur la

consommation d'eau potable et deux redevances incitatives sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Celle relative au prélèvement sur la ressource en eau est maintenue.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2025, le SITEUCE est devenu redevable de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif. Cette dernière est facturée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aux collectivités compétentes pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) au début de l'année civile qui suit.

Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration).

Ainsi, le tarif applicable est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale, pas d'abattement de la redevance). L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

L'Agence de l'Eau a fixé le tarif de base de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,38 € HT/m³ pour l'année 2026 et le taux de modulation estimé sur la base des éléments techniques de 2024 à 0,39. Le calcul fait ainsi apparaître un taux de $0,38 \times 0,39 = 0,1482$ € HT/m³ assaini.

Aussi, il est proposé de fixer à 0,15 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 24 novembre 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- fixe pour l'année 2026 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, devant être répercutée sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,15 euros par mètre cube.

5. DIVERS :

- **Compte Rendu d'activité** du Président, des Vice-Présidents, du Bureau, des délégués au SMRA et à la Colmarienne des Eaux
- **Point sur l'avancement du projet de méthanisation et sur la DERU 2**

- **Dates des prochaines réunions :**

Bureau et Comité Directeur – 03 mars 2026 (CA + BP), 18h – 18h30, STEP

- *Madame Sylvia MORON intervient au sujet de l'Observatoire de la Nature. A ce jour seules 3 écoles sont inscrites. La raison principale semble être liée à des problèmes de coût de transport. Elle demande aux membres de l'assemblée de relayer l'action de l'Observatoire de la Nature et de motiver les écoles de leur territoire.*

Les membres du Comité n'ayant plus de questions ni de remarques, le Président lève la séance à 19h05.

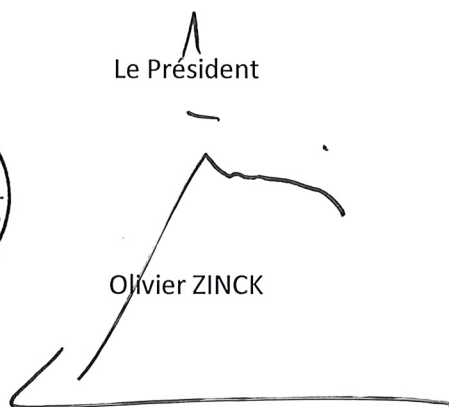
Le secrétaire de séance



Nicolas KONRADT



Le Président



Olivier ZINCK



**Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs**

<i>Date de la convocation : 24 02 2026</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 26</i>
Délibération n°2026_03_03-D05 Comité Directeur du 03 mars 2026	
Présents : ARNDT Denis, BETTER Philippe, DENZER-FIGUE Laurent, FURDERER Fabien, HABLITZ Christophe, HELMLINGER Marie-Joseph, KABUCZ Jean-François, KONRADT Nicolas, PERRET Dominique, SCHLUSSEL Benoît (arrivé à 18h15), SCHULLER Jean-Marc, SCHWOB Frédérique, STOECKLE Denise, UHLRICH-MALLET Odile, ZINCK Olivier	
Membres ayant donné pouvoir : JACQUEY Guy (à ZINCK Olivier)	
Membres excusés : ACKERMANN Mario, DISCHINGER Pierre, DURR Christian, DURR Roland (suppléé par FURDERER Fabien), HILBERT Frédéric, KAEHLIN Laurence, KEMPF Bernard (suppléé par Nicolas KONRADT), MATHIAS René, REINSTETTEL Patrick, SCHICKEL Norbert, STOEBNER Thierry, STOFFEL Marie-Laure	
Secrétaire de séance : DENZER-FIGUE Laurent	
Assistaient également : LAMOOT Erwann - Colmar Agglomération EDEL Rosette, MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITEUCE	

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente, le **Comité Directeur du SITEUCE** légalement convoqué, s'est réuni à la station d'épuration de Colmar sous la présidence de Monsieur Olivier ZINCK, Président.

OBJET : REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS PREVISIONNELS 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-président, Jean-Marc SCHULLER

Le résultat de l'exercice 2025 s'élève à **14 912 626,57 €** d'excédent toutes sections confondues, validé par le comptable public, soit un excédent de **4 561 340,83 €** en section d'exploitation et un excédent de **10 351 285,74 €** en investissement, soit **11 330 811,74 €** corrigés des **979 526,00 €** de restes à réaliser.

Vu l'instruction interministérielle M49 sur la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement, et les excédents dégagés dans chaque section,

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 3 mars 2026,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

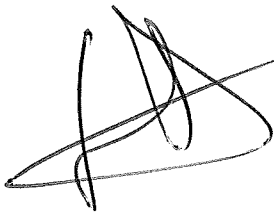
AFFECTE les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- à la ligne **002** « Résultat d'exploitation reporté » du budget primitif 2026 pour le solde de l'excédent, validé par le comptable public, soit **4 561 340,83 €**, servant au financement des dépenses de fonctionnement.
- à la ligne **001** « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget primitif 2026 pour le solde de l'excédent, validé par le comptable public, soit **11 330 811,74 €**.

Nombre de votants : 16	dont présents : 15	dont procurations : 01
Pour : 16	Contre : /	Abstention : /
		Conflit d'intérêt : /

Le secrétaire de séance

Laurent DENZER-FIGUE

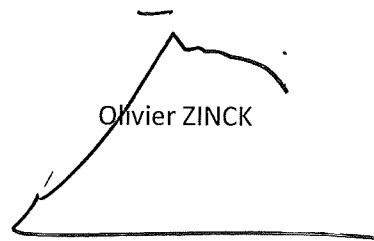



POUR EXTRAIT CONFORME

Colmar, le **10 MARS 2026**

Le Président

Olivier ZINCK





**Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs**

<i>Date de la convocation : 24 02 2026</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 26</i>
Délibération n°2026_03_03-D06 Comité Directeur du 03 mars 2026	
Présents : ARNDT Denis, BETTER Philippe, DENZER-FIGUE Laurent, FURDERER Fabien, HABLITZ Christophe, HELMLINGER Marie-Joseph, KABUCZ Jean-François, KONRADT Nicolas, PERRET Dominique, SCHLUSSEL Benoît (arrivé à 18h15), SCHULLER Jean-Marc, SCHWOB Frédérique, STOECKLE Denise, UHLRICH-MALLET Odile, ZINCK Olivier	
Membres ayant donné pouvoir : JACQUEY Guy (à ZINCK Olivier)	
Membres excusés : ACKERMANN Mario, DISCHINGER Pierre, DURR Christian, DURR Roland (suppléé par FURDERER Fabien), HILBERT Frédéric, KAEHLIN Laurence, KEMPF Bernard (suppléé par Nicolas KONRADT), MATHIAS René, REINSTETTEL Patrick, SCHICKEL Norbert, STOEBNER Thierry, STOFFEL Marie-Laure	
Secrétaire de séance : DENZER-FIGUE Laurent	
Assistaient également : LAMOOT Erwann - Colmar Agglomération EDEL Rosette, MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITEUCE	

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente, le **Comité Directeur du SITEUCE** légalement convoqué, s'est réuni à la station d'épuration de Colmar sous la présidence de Monsieur Olivier ZINCK, Président.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-président, Jean-Marc SCHULLER

Les articles L.1612-1 et L1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoient que le vote du Budget Primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution, et jusqu'au 30 avril lorsque l'année correspond à un renouvellement des organes délibérants.

Il est à noter que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité Directeur du 11 décembre 2025.

Le budget primitif 2026 reprend de manière anticipée les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 après approbation par le Comité Directeur.

La lecture du budget primitif fait apparaître les chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
Réelles	6 020 000,00	7 488 159,17
Ordres	845 000,00	50 500,00
Reprise des résultats n-1		4 561 340,83
Total exploitation	6 865 000,00	12 100 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Réelles	539 974,00	131 188,26
Restes à réaliser	979 526,00	
Ordres	50 500,00	845 000,00
Affectation au 1068		
Reprise des résultats n-1		11 330 811,74
Total investissement	1 570 000,00	12 307 000,00

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 mars 2026,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du budget primitif 2026, de la présence de restes à réaliser et de la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025.
- **APPROUVE** l'ensemble du budget primitif 2026 arrêté aux chiffres mentionnés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à engager les sommes inscrites au présent budget.

Nombre de votants : 16	dont présents : 15	dont procurations : 01
Pour : 16	Contre : /	Abstention : /
		Conflit d'intérêt : /

POUR EXTRAIT CONFORME
Colmar, le **10 MARS 2026**

Le secrétaire de séance

Laurent DENZERFIGUE



Le Président

Olivier ZINCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication



REPUBLIQUE FRANÇAISE

S.I.T.E.U.C.E. Syndicat mixte

Numéro SIRET : 25680002000016
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE COLMAR

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	31
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	32
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	33
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	34
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	35
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	36
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	38

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	39
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 865 000,00	7 538 659,17
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 561 340,83
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		6 865 000,00	12 100 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	590 474,00	976 188,26
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	979 526,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 330 811,74
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 570 000,00	12 307 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		8 435 000,00	24 407 000,00
----------------------------	--	---------------------	----------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 503 000,00	0,00	4 676 000,00	4 676 000,00	4 676 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 253 000,00	0,00	1 268 400,00	1 268 400,00	1 268 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 100,00	0,00	65 600,00	65 600,00	65 600,00
Total des dépenses de gestion des services		4 809 100,00	0,00	6 010 000,00	6 010 000,00	6 010 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 910 000,00	0,00	6 020 000,00	6 020 000,00	6 020 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	750 000,00		845 000,00	845 000,00	845 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		750 000,00		845 000,00	845 000,00	845 000,00
TOTAL		5 660 000,00	0,00	6 865 000,00	6 865 000,00	6 865 000,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 865 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	5 770 125,00	0,00	6 168 784,00	6 168 784,00	6 168 784,00
75	Autres produits de gestion courante	112 291,71	0,00	119 375,17	119 375,17	119 375,17
Total des recettes de gestion des services		5 882 416,71	0,00	7 488 159,17	7 488 159,17	7 488 159,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 882 416,71	0,00	7 488 159,17	7 488 159,17	7 488 159,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	20 500,00		50 500,00	50 500,00	50 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		20 500,00		50 500,00	50 500,00	50 500,00
TOTAL		5 902 916,71	0,00	7 538 659,17	7 538 659,17	7 538 659,17

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 561 340,83
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 100 000,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	794 500,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)



(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	508 000,00	450 526,00	243 974,00	243 974,00	694 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 434 050,00	529 000,00	296 000,00	296 000,00	825 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 942 050,00	979 526,00	539 974,00	539 974,00	1 519 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	31 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 973 100,00	979 526,00	539 974,00	539 974,00	1 519 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 500,00		50 500,00	50 500,00	50 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	6 400,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	26 900,00		50 500,00	50 500,00	50 500,00
	TOTAL	2 000 000,00	979 526,00	590 474,00	590 474,00	1 570 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 570 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	130 929,31	0,00	131 188,26	131 188,26	131 188,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	130 929,31	0,00	131 188,26	131 188,26	131 188,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total des recettes réelles d'investissement		130 929,31	0,00	131 188,26	131 188,26	131 188,26
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	750 000,00		845 000,00	845 000,00	845 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	6 400,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		756 400,00		845 000,00	845 000,00	845 000,00
TOTAL		887 329,31	0,00	976 188,26	976 188,26	976 188,26

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	11 330 811,74
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 307 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

794 500,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 676 000,00		4 676 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 268 400,00		1 268 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	65 600,00		65 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	845 000,00	845 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		6 020 000,00	845 000,00	6 865 000,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 865 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	50 000,00	50 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	694 500,00	0,00	694 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	825 000,00	0,00	825 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		500,00	500,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 519 500,00	50 500,00	1 570 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 570 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 200 000,00		1 200 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	6 168 784,00		6 168 784,00
75	Autres produits de gestion courante	119 375,17		119 375,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	500,00	500,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	7 488 159,17	50 500,00	7 538 659,17

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	4 561 340,83
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 100 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	131 188,26	0,00	131 188,26
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		845 000,00	845 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	131 188,26	845 000,00	976 188,26

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	11 330 811,74
--	----------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 307 000,00
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 503 000,00	4 676 000,00	4 676 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	75 000,00	75 000,00	75 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	750 000,00	700 000,00	700 000,00
6062	Produits de traitement	350 000,00	350 000,00	350 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	70 000,00	60 000,00	60 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6066	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	90 000,00	70 000,00	70 000,00
611	Sous-traitance générale	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
6132	Locations immobilières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	7 000,00	20 000,00	20 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 500,00	3 500,00	3 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	30 000,00	30 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	500,00	500,00	500,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6161	Multirisques	70 000,00	70 000,00	70 000,00
617	Etudes et recherches	90 000,00	120 000,00	120 000,00
618	Divers	61 000,00	61 000,00	61 000,00
6226	Honoraires	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6228	Divers	500,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6237	Publications	0,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6241	Transports sur achats	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6248	Divers	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6288	Autres	70 000,00	80 000,00	80 000,00
63512	Taxes foncières	500,00	500,00	500,00
63513	Autres impôts locaux	45 000,00	45 000,00	45 000,00
63713	Redevance pour la performance des systèmes	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 253 000,00	1 268 400,00	1 268 400,00
6218	Autre personnel extérieur	1 240 000,00	1 245 400,00	1 245 400,00
6312	Taxe d'apprentissage	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6313	Participat° employeurs format° continue	0,00	10 000,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000,00	8 000,00	8 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 100,00	65 600,00	65 600,00
6531	Indemnités élus	34 000,00	36 000,00	36 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	500,00	10 000,00	10 000,00
6553	Subventions de fonctionnement versées	8 800,00	8 800,00	8 800,00
6582	Pénalités, amendes fiscales et pénales	500,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	300,00	800,00	800,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		4 809 100,00	6 010 000,00	6 010 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	500,00	10 000,00	10 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	500,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		4 910 000,00	6 020 000,00	6 020 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	750 000,00	845 000,00	845 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	750 000,00	845 000,00	845 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		750 000,00	845 000,00	845 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		750 000,00	845 000,00	845 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 660 000,00	6 865 000,00	6 865 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 865 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	5 770 125,00	6 168 784,00	6 168 784,00
748	Des tiers	5 770 125,00	6 168 784,00	6 168 784,00
75	Autres produits de gestion courante	112 291,71	119 375,17	119 375,17
7588	Autres	112 291,71	119 375,17	119 375,17
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		5 882 416,71	7 488 159,17	7 488 159,17
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		5 882 416,71	7 488 159,17	7 488 159,17
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	20 500,00	50 500,00	50 500,00
747	Quote-part des sub. invest virée résultat	20 000,00	50 000,00	50 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	500,00	500,00	500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		20 500,00	50 500,00	50 500,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 902 916,71	7 538 659,17	7 538 659,17

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 561 340,83
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 100 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	508 000,00	243 974,00	243 974,00
2031	Frais d'études	500 000,00	180 000,00	180 000,00
2033	Frais d'insertion	8 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	58 974,00	58 974,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 434 050,00	296 000,00	296 000,00
2111	Terrains nus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	315 000,00	10 000,00	10 000,00
2154	Matériel industriel	1 118 050,00	280 000,00	280 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 942 050,00	539 974,00	539 974,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		31 050,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 973 100,00	539 974,00	539 974,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	20 500,00	50 500,00	50 500,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>20 500,00</i>	<i>50 500,00</i>	<i>50 500,00</i>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	500,00	19 827,32	19 827,32
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	375,46	375,46
139188	des tiers	19 500,00	29 797,22	29 797,22
28031	Frais d'études	500,00	500,00	500,00
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	6 400,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	3 900,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	2 500,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		26 900,00	50 500,00	50 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 000 000,00	590 474,00	590 474,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	979 526,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 570 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la région.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	130 929,31	131 188,26	131 188,26
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	54 120,00	54 120,00	54 120,00
1312	Subv. équipt Régions	34 799,00	34 799,00	34 799,00
1313	Subv. équipt Départements	40 938,00	40 938,00	40 938,00
13188	des tiers	1 072,31	1 331,26	1 331,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		130 929,31	131 188,26	131 188,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		130 929,31	131 188,26	131 188,26
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	750 000,00	845 000,00	845 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 360,10	10 000,00	10 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	4 087,30	4 087,30	4 087,30
28128	Aménagement Autres terrains	1 584,40	1 584,40	1 584,40
28131	Bâtiments	386 975,20	396 997,37	396 997,37
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	14 803,88	14 803,88
28153	Installations à caractère spécifique	1 382,78	1 382,78	1 382,78
28154	Matériel industriel	345 489,71	412 857,07	412 857,07
28183	Matériel de bureau et informatique	1 667,08	1 667,11	1 667,11
28184	Mobilier	1 453,43	1 453,43	1 453,43
28188	Autres	0,00	166,66	166,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		750 000,00	845 000,00	845 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	6 400,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 400,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		756 400,00	845 000,00	845 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		887 329,31	976 188,26	976 188,26

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	11 330 811,74
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 307 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 068-256800020-20260303-2026_03_03_D06-BF



III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: peint2019 (1)
LIBELLE : Travaux ravalement des façades step****Pour information**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026

Berser
Levrault

ID : 068-256800020-20260303-2026_03_03_D06-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Possibilité	d'amor- tissement (7)	rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une majoration en pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026



ID : 068-256800020-20260303-2026_03_03_D06-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026



ID : 068-256800020-20260303-2026_03_03_D06-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A2**A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €	1	28-11-2017
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	11 330 811,74	11 330 811,74
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-979 526,00	-979 526,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	10 351 285,74	10 351 285,74

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	10 351 285,74	10 351 285,74
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	10 351 285,74	10 351 285,74

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	50 000,00	50 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	845 000,00	845 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	795 000,00	795 000,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES****A4.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		50 000,00	I 50 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 000,00	50 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>50 000,00</i>	<i>50 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		845 000,00	III 845 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		845 000,00	845 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 000,00	10 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	4 087,30	4 087,30
28128	Aménagement Autres terrains	1 584,40	1 584,40
28131	Bâtiments	396 997,37	396 997,37
28135	Installations générales, agencements, ..	14 803,88	14 803,88
28153	Installations à caractère spécifique	1 382,78	1 382,78
28154	Matériel industriel	412 857,07	412 857,07
28183	Matériel de bureau et informatique	1 667,11	1 667,11
28184	Mobilier	1 453,43	1 453,43
28188	Autres	166,66	166,66
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**

A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 068-256800020-20260303-2026_03_03_D06-BF



IV

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION
A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 068-256800020-20260303-2026_03_03_D06-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6553	2026	Actions pédagogiques sur le cycle domestique de l'eau sur le territoire du SITEUCE	Ass Observatoire de la Nature	Association	8 800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3**

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)



ARRETE ET SIGNATURES

S.I.T.E.U.C.E. - S.I.T.E.U.C.E.

03/03/2026 09:25 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Vice-Président,
A Colmar, le 03/03/2026
Le Vice-Président

Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Colmar, le 03/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16
Contre : ✓
Abstention : ✓

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation : 24/02/2026

Signataire






Signataire	
ACKERMANN Mario	
ARNDT Denis	
BETTER Philippe	
DENZER-FIGUE Laurent	
DISCHINGER Pierre	
DURR Christian	
DURR ROLAND <i>suppléé par FURDERER Fabien</i>	
HABLITZ Christophe	
HEMLINGER Marie-Joseph	
HILBERT Frédéric	
JACQUEY Guy <i>a donné procuration à ZINCK Olivier</i>	
KABUCZ Jean-François	
KAEHLIN Laurence	



ARRETE ET SIGNATURES

S.I.T.E.U.C.E. - S.I.T.E.U.C.E.

03/03/2026 09:25 Page 2 / 2

Signataire	
KEMPF Bernard suppléé par KONRADT Nicolas	
MATHIAS René	
PERRET Dominique	
REINSTETTEL Patrick	
SCHICKEL Norbert	
SCHLUSSEL Benoit	
SCHULLER Jean-Marc	
SCHWOB Frédérique	
STOEBNER Thierry	
STOECKLE Denise	
STOFFEL Marie-Laure	
UHLRICH MALLET Odile	
ZINCK Olivier	

Certifié exécutoire par le Vice-Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le **10 MARS 2026**, et de la publication le

A Colmar, le **10 MARS 2026**



Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 10/03/2026
ID : 068-256800020-20260303-2026_03_03_D07-DE

Date de la convocation : 24 02 2026	Nombre de membres en exercice : 26
Délibération n°2026_03_D07 Comité Directeur du 03 mars 2026	
Présents : ARNDT Denis, BETTER Philippe, DENZER-FIGUE Laurent, FURDERER Fabien, HABLITZ Christophe, HELMLINGER Marie-Joseph, KABUCZ Jean-François, KONRADT Nicolas, PERRET Dominique, SCHLUSSEL Benoît (arrivé à 18h15), SCHULLER Jean-Marc, SCHWOB Frédérique, STOECKLE Denise, UHLRICH-MALLET Odile, ZINCK Olivier	
Membres ayant donné pouvoir : JACQUEY Guy (à ZINCK Olivier)	
Membres excusés : ACKERMANN Mario, DISCHINGER Pierre, DURR Christian, DURR Roland (suppléé par FURDERER Fabien), HILBERT Frédéric, KAEHLIN Laurence, KEMPF Bernard (suppléé par Nicolas KONRADT), MATHIAS René, REINSTETTEL Patrick, SCHICKEL Norbert, STOEBNER Thierry, STOFFEL Marie-Laure	
Secrétaire de séance : DENZER-FIGUE Laurent	
Assistaient également : LAMOOT Erwann - Colmar Agglomération EDEL Rosette, MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITEUCE	

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente, le **Comité Directeur du SITEUCE** légalement convoqué, s'est réuni à la station d'épuration de Colmar sous la présidence de Monsieur Olivier ZINCK, Président.

OBJET : REPARTITION DES CHARGES ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES - ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 laissent apparaître une contribution des collectivités s'élevant à : **6 093 784,00 € HT**.

Base de calcul (selon délibération n°6 du 18 mars 2010) : 7 828 516 m³, dont

- 6 424 186 m ³ pour Colmar Agglomération	82,061 %
- 638 884 m ³ pour la Communauté de Communes de la Vallée de Munster	8,161 %
- 262 348 m ³ pour le Syndicat des Eaux de la Plaine de l'III	3,351 % ⁽¹⁾
- 24 290 m ³ pour la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach	0,310 % ⁽¹⁾
- 110 981 m ³ pour le Syndicat Mixte Assainissement du Vignoble	1,418 %
- 367 827 m ³ pour la Communauté de Communes de Vallée de Kaysersberg	4,699 %

⁽¹⁾ Compte-tenu de la réduction de 24 % pour réseau séparatif



REPARTITION

1. Part à la charge de Colmar Agglomération (CA)

6 093 784,00 x 82,061 %	5 000 620,09 €
T.V.A. 10,0 %	500 062,01 €
TOTAL T.T.C.	5 500 682,10 €

2. Part à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM)

6 093 784,00 x 8,161 %	497 313,71 €
T.V.A. 10,0 %	49 731,37 €
TOTAL T.T.C.	547 045,08 €

3. Part à la charge du Syndicat des Eaux de la Plaine de l'Ill (SIEPI)

6 093 784,00 x 3,351 %	204 202,70 €
T.V.A. 10,0 %	20 420,27 €
TOTAL T.T.C.	224 622,97 €

4. Part à la charge de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB)

6 093 784,00 x 0,310 %	18 890,73 €
T.V.A. 10,0 %	1 889,07 €
TOTAL T.T.C.	20 779,80 €

5. Part à la charge du Syndicat Mixte Assainissement du Vignoble (SMAV)

6 093 784,00 x 1,418 %	86 409,86 €
T.V.A. 10,0 %	8 640,99 €
TOTAL T.T.C.	95 050,85 €

6. Part à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK)

6 093 784,00 x 4,699 %	286 346,91 €
T.V.A. 10,0 %	28 634,69 €
TOTAL T.T.C.	314 981,60 €

ECHEANCIER

Le tableau ci-dessous précise la date et le montant TTC des versements à effectuer par les collectivités membres :

Echéances	CA	CCVM	SIEPI	CCARB	SMAV	CCVK
JANVIER 2026	1 375 170,52 €	136 761,27 €	56 155,74 €	5 194,95 €	23 762,71 €	78 745,40 €
AVRIL 2026	1 375 170,52 €	136 761,27 €	56 155,74 €	5 194,95 €	23 762,71 €	78 745,40 €
JUILLET 2026	1 375 170,53 €	136 761,27 €	56 155,74 €	5 194,95 €	23 762,71 €	78 745,40 €
OCTOBRE 2026	1 375 170,53 €	136 761,27 €	56 155,75 €	5 194,95 €	23 762,72 €	78 745,40 €
TOTAL	5 500 682,10 €	547 045,08 €	224 622,97 €	20 779,80 €	95 050,85 €	314 981,60 €

NB : concernant la participation de la commune d'Ostheim, il est proposé de retenir un montant théorique de 56 154,55 € HT pour une année complète, basée sur 72 141 m3 déclarés pour l'année 2024. Un prorata temporis sera appliqué à la date de raccordement effectif.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 03 mars 2026,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** du recouvrement des contributions pour l'année 2026 selon l'échéancier défini ci-dessus ;
- **DECIDE** d'un recouvrement au prorata temporis pour la commune d'Ostheim.

Nombre de votants : 16	dont présents : 15	dont procurations : 01
Pour : 16	Contre : /	Abstention : /
		Conflit d'intérêt : /

POUR EXTRAIT CONFORME
Colmar, le **10 MARS 2026**

Le Président

Le secrétaire de séance

Laurent DENZER-FIGUE



Olivier ZINCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication